



LES JARDINIERS D'ART DES DOMAINES DE L'ÉTAT



GUIDE

JARDINIERS D'ART

Les jardins sont considérés aujourd'hui comme un patrimoine à part entière et ne sont plus seulement vus comme l'écrin vert d'un monument historique. Ils sont visités pour eux-mêmes et drainent un public d'amateurs.

Faire dialoguer ces jardins riches de leur histoire et de leur passé, dans le respect de leur fonction initiale, avec la modernité et de nouvelles destinations est la mission des jardiniers du ministère de la culture. Ces jardiniers entretiennent, préservent et mettent en valeur 29 jardins de l'État relevant du ministère de la culture et de la communication.

Etre jardinier d'un domaine de l'État, c'est entretenir et valoriser des savoir-faire spécifiques. C'est également transmettre la mémoire des gestes et du lieu et la communiquer quotidiennement, et souvent avec passion, aux amateurs de jardins.

Les métiers d'art de la fonction publique de l'État couvrent des professions dont la vocation est de préserver, de créer et de mettre en valeur les œuvres d'art. Ces fonctions s'exercent dans différents domaines de compétences : bois, textile, papier, éclairage audiovisuel, céramique, présentation des collections, minéraux, métaux et végétaux. Les métiers d'art relèvent de savoir-faire traditionnels tout en intégrant les nouvelles technologies, de l'habileté technique résultant de l'expérience et d'une longue pratique ; la transmission de ces savoirs est aussi une des missions de ces différentes professions. Ces savoir-faire particuliers sont mis en œuvre pour la conservation et la restauration des jardins.

Les jardiniers font partie des métiers d'art dans la spécialité végétaux, ils sont dénommés « jardiniers d'art ».

Les missions des jardiniers d'art

Les jardiniers d'art interviennent dans les jardins appartenant à l'Etat affectés au ministère de la culture et de la communication, qu'ils relèvent de la direction générale des patrimoines (y compris les résidences présidentielles), de la direction générale de la création artistique. Ces domaines sont, pour l'essentiel, gérés par des établissements publics nationaux (établissement public du musée et du domaine national de Versailles, centre des monuments nationaux), ou par des services à compétence nationale (domaines nationaux de Compiègne, Malmaison, Saint-Germain-en-Laye). Certains jardiniers d'art sont également affectés à l'entretien des jardins du Palais de l'Élysée.

Sous la responsabilité du directeur ou de l'administrateur du domaine, les jardiniers d'art entretiennent, conservent, mettent en valeur les jardins. Parfois, ils les restaurent sous le contrôle scientifique et technique des DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)

Leurs tâches sont très variées et demandent d'importantes connaissances dans des domaines aussi divers que l'horticulture, l'hydraulique, l'étude des sols, la chimie ou la mécanique, relevant de savoirs anciens ou de technologies plus novatrices.

Les jardiniers d'art participent aux travaux d'entretien courant comme la tonte des pelouses, la taille des arbres ou des arbustes, l'arrosage, la plantation des végétaux, l'entretien des allées..., mais aussi à la conception de massifs floraux, éventuellement à la mise en place de systèmes d'arrosage ou de drainage, à la taille des topiaires¹ ou des broderies ou à la création de mosaïcultures qui relèvent de compétences plus spécifiques.

Les corps des jardiniers d'art

Le chef des travaux d'art est chargé des tâches d'encadrement du personnel et assure la responsabilité du fonctionnement des équipes de jardiniers affectées à la conservation et à la mise en valeur des parcs et jardins. Il peut participer aux études et à l'analyse d'une restauration ou d'une création de jardin en concertation avec l'architecte en chef des monuments historiques et l'administrateur du domaine. Il peut être également appelé à suivre ces chantiers. Le corps des chefs des travaux d'art comprend un seul grade.

Le technicien d'art a en charge la préservation et peut participer à la restauration des jardins historiques. Il participe à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur des ensembles végétaux dont le traitement exige des connaissances appropriées ainsi que la maîtrise de la pratique de techniques complexes, anciennes ou contemporaines. Il peut se voir confier des responsabilités particulières d'encadrement du personnel et de formation. Le corps des techniciens d'art comprend trois grades (classe normale, supérieure et exceptionnelle).

Le chef des travaux d'art et le technicien d'art collaborent à la réunion des données historiques et techniques, choisissent les végétaux, évaluent les coûts et participent aux opérations de restauration dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'architecte en chef des monuments historiques. Ils veillent quotidiennement à l'état du domaine, planifient et contrôlent les activités du site dont ils sont responsables et veillent à sa décoration florale.

Adjoint technique des administrations de l'État peut assurer l'encadrement d'une petite équipe d'ouvriers professionnels. Il a la responsabilité des opérations de maintenance et de réalisation des décors ainsi que du choix des techniques et matériels adaptés aux productions culturelles. Le corps des maîtres ouvriers professionnels comprend le grade de maître ouvrier et le grade de maître ouvrier principal.

Formation et carrière

Les jardiniers du ministère de la culture disposent d'un statut professionnel depuis 1947. Depuis 1992, les jardiniers sont intégrés dans les différents corps des métiers d'art spécialité « végétaux ». Les différents corps des jardiniers d'art relèvent des catégories A, B ou C de la fonction publique de l'État ; grâce aux concours proposés par le ministère de la culture et de la communication une évolution de carrière est possible.

Les formations préparant aux concours des jardiniers d'art

Le ministère de la culture et de la communication organise des concours internes et externes afin de recruter les jardiniers d'art qui seront affectés à la direction de l'architecture et du patrimoine, à la direction des musées de France, à la délégation aux arts plastiques, mais aussi dans les domaines présidentiels ou à Matignon.

La formation aux concours internes permet d'acquérir les méthodes de travail nécessaires à l'épreuve écrite. Les candidats apprennent à analyser le sujet, rechercher des idées, structurer leurs notes afin de rédiger et présenter leurs écrits dans le temps limité de l'épreuve écrite.

Aucune formation spécifique n'est organisée pour le concours externe ainsi que pour les épreuves pratiques.

Concours de recrutement

Les jardiniers d'art sont, depuis 1992, recrutés à l'issue d'un concours.

Lien

Le chef des travaux d'art est recruté à l'issue d'un concours de catégorie A interne ou externe ou choisi sur une liste d'aptitude.

Le technicien d'art est recruté à l'issue d'un concours de catégorie B interne ou externe ou choisi sur une liste d'aptitude.

L'adjoint technique des administrations de l'État est recruté à l'issue d'un concours de catégorie C interne ou externe qui peut être commun à plusieurs administrations ou choisi sur une liste d'aptitude.

Renseignements pratiques

Les dates des concours de recrutement des différents corps des jardiniers d'art sont fixées en fonction des postes mis à disposition par la direction de l'administration générale. Le nombre de postes mis au concours est fonction des emplois budgétaires disponibles.

Pour tout renseignement, s'adresser :

Ministère de la culture et de la communication

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

182, rue Saint-Honoré

75001 Paris

(<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-infos.html>)

Les domaines où travaillent les jardiniers d'art

Les parcs et jardins des domaines de l'État affectés au ministère de la culture et de la communication sont constitués principalement des anciens domaines de la Couronne et sont essentiellement des parcs accompagnant des bâtiments ; seuls la colonne de la Grande Armée, les vestiges archéologiques d'Ensérune et le village d'Oradour-sur-Glane dérogent à ce schéma.

ALSACE

[Domaine national du palais du Rhin à Strasbourg](#) (67)

AQUITAINE

[Domaine national du château de Pau](#) (64)

BOURGOGNE

[Château de Bussy Rabutin](#) (21)

[Château de Châteauneuf-en-Auxois](#) (21)

CENTRE

[Château d'Azay-le-Rideau](#) (37)

[Château de Talcy](#) (41)

[Maison de George Sand à Nohant](#) (36)

[Château de Bouges](#) (37)

CHAMPAGNE-ARDENNE

[Château de la Motte-Tilly](#) (10)

ILE-de-FRANCE

[Château de Champs-sur-Marne](#) (77)

[Château d'Ecouen](#) (95)

[Château de Jossigny](#) (77)

[Domaine national de Fontainebleau](#) (77)

[Domaine national de Malmaison et de Bois-Préau](#) (92)

[Domaine national de Marly-le-Roi](#) (78)

[Domaine national de Rambouillet](#) (78)

[Domaine national de Saint-Cloud](#)

[Domaine national de Saint-Germain-en-Laye](#) (78)

[Domaine national des Tuileries](#) (75)

[Domaine national du Palais Royal](#) (75)

[Domaine national de Versailles et de Trianon](#) (78)

[Palais de l'Élysée et résidences présidentielles](#)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

[Site archéologique d'Ensérune](#) (34)

[Cité de Carcassonne](#) (11)

NORD-PAS-de-CALAIS

[Colonne de la Grande Armée à Wimille](#) (62)

BASSE-NORMANDIE

[Château de Carrouges](#) (61)

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

[Villa Arson](#)

PAYS-DE-LA-LOIRE

[Château du Roi René à Angers](#) (49)

POITOU-CHARENTES

[Château de Oiron](#) (79)

PICARDIE

[Domaine national de Compiègne](#) (60)

[Château de Blérancourt](#) (02)

Ministère de la culture et de la communication

Mentions sur la reproduction du document : reproduction autorisée sauf œuvres photographiques

Mentions sur les droits d'auteurs des photos et des œuvres photographiées : Le parc de Champs-sur-Marne - Photographie Jean-Michel Sainsard diffusion illimitée.

Directeur des publications : Le sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés

Version 2012

Achévé d'imprimer : juillet 2012

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2012

ISBN :

ISSN :

Mention spéciale : néant

Lieu de vente ou de mise à disposition : document PDF téléchargeable sur le site ministériel - culturecommunication.gouv.fr

